

TRAITEMENTS NON RECONNUS POSONS-NOUS DES QUESTIONS



Le Collège des médecins du Québec invite les médecins à discuter avec leurs patients des questions relatives à l'encadrement, lorsque ces derniers envisagent de se soumettre à un nouveau traitement, a fortiori si celui-ci comporte des risques. Ces questions — auxquelles il est plus facile de répondre qu'à celles qui porteraient sur le traitement — sont très révélatrices. Toute réponse négative aux questions énumérées ci-dessous devrait inciter les personnes concernées à faire preuve de prudence et à s'informer davantage.

Un médecin participe-t-il au traitement ?

Ce médecin est-il un membre en règle de son ordre professionnel ?

Peut-on parler librement du traitement, par exemple ne pas respecter le secret concernant sa formule ?

Existe-t-il autre chose que des témoignages ou des rapports anecdotiques pour soutenir l'efficacité du traitement ?

S'agit-il d'un traitement expérimental faisant l'objet d'une recherche ?

La personne qui offre ce traitement est-elle rattachée à un centre de recherche reconnu ?

Est-il possible de savoir s'il existe un protocole pour cette recherche ?

Est-il possible de savoir si ce protocole a été approuvé par un comité d'éthique à la recherche indépendant ?

Les résultats de la recherche seront-ils soumis à une évaluation par les pairs ou par d'autres équipes de recherche indépendantes ?

Des résultats de recherche concernant ce type de traitement ont-ils été publiés dans une revue scientifique reconnue ?

Le médecin ou le chercheur assument-ils une responsabilité quant au suivi à offrir ou en cas de complications ?

Peut-on avoir accès au traitement sans renoncer à certains droits ?



COLLÈGE DES MÉDECINS
DU QUÉBEC

*Une médecine de qualité
au service du public*

